# GUIDE LICENCE 2015

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

FFSA

## CODES & TARIFS LICENCES ENCADRANTS

| | | |
|---|---|---|
| **EIPS**<br>Internationale Personne Satellite | 63 € | P.33 |
| **EIV**<br>Internationale Volontaire | 63 € | P.33 |
| **EID**<br>Internationale Dirigeant | 94 € | P.33 |
| **ENCST**<br>Nationale Commissaire Stagiaire | 47 € | P.33 |
| **ENCOC**<br>Nationale Commissaire «C» | 63 € | P.34 |
| **EIRZT4X4**<br>Internationale Responsable de Zone Trial 4X4 | 63 € | P.34 |
| **EICOB**<br>Internationale Commissaire «B» | 63 € | P.34 |
| **EICOACPR**<br>Internationale Commissaire «A» Chef de Poste Route Auto | 81 € | P.35 |
| **EICOACPC**<br>Internationale Commissaire «A» Chef de Poste Circuit | 81 € | P.35 |
| **ENCSST**<br>Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif | 68 € | P.35 |
| ***ENJDR***<br>***Nationale Juge Drift*** | ***120 €*** | P.36 |
| **ENCSK**<br>Nationale Commissaire Sportif Karting | 110 € | P.36 |
| **EICSK**<br>Internationale Commissaire Sportif Karting | 140 € | P.36 |
| **EICS**<br>Internationale Commissaire Sportif Auto | 177 € | P.36 |
| **ENDCST**<br>Nationale Stagiaire Option Directeur de Course | 68 € | P.37 |
| **ENDCDR**<br>Nationale Directeur de Course Drift | 120 € | P.37 |
| **ENDCK**<br>Nationale Directeur de Course Karting | 110 € | P.37 |
| **EIDCK**<br>Internationale Directeur de Course Karting | 140 € | P.38 |
| **EIDCD**<br>Internationale Directeur de Course Dragster | 177 € | P.38 |
| **EIDCR**<br>Internationale Directeur de Course Route Auto | 177 € | P.38 |
| **EIDCCA**<br>Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte | 177 € | P.39 |
| **EIDCCT**<br>Internationale Directeur de Course Circuit Terre | 177 € | P.39 |
| **EICTST**<br>Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto | 52 € | P.39 |
| **EICTC**<br>Internationale Commissaire Technique «C» Auto | 136 € | P.40 |
| **EICTB**<br>Internationale Commissaire Technique «B» Auto | 177 € | P.40 |
| **EICTA**<br>Internationale Commissaire Technique «A» Auto | 177 € | P.41 |
| **EICTSTK**<br>Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting | 52 € | P.41 |

## CODES & TARIFS LICENCES ENCADRANTS

| | | |
|---|---|---|
| **EICTCK**<br>Internationale Commissaire Technique «C» Karting | 136 € | P.42 |
| **EICTBK**<br>Internationale Commissaire Technique «B» Karting | 177 € | P.42 |
| **EICTAK**<br>Internationale Commissaire Technique «A» Karting | 177 € | P.43 |
| **ENCHST**<br>Nationale Chronométreur Stagiaire | 52 € | P.43 |
| **EICK**<br>Internationale Chronométreur Karting | 104 € | P.43 |
| **EICCR**<br>Internationale Chronométreur «C» Route Auto | 63 € | P.44 |
| **EICCC**<br>Internationale Chronométreur «C» Circuit Auto | 63 € | P.44 |
| **EICB**<br>Internationale Chronométreur «B» Auto | 177 € | P.44 |
| **EICA**<br>Internationale Chronométreur «A» Auto | 177 € | P.45 |
| **EIM**<br>Internationale Médicale | 177 € | P.45 |
| **ENM**<br>Nationale Médicale | 73 € | P.45 |
| **NP**<br>Nationale Média | 198 € | P.45 |

## CODES & TARIFS LICENCES AUTRES CATEGORIES

| | | |
|---|---|---|
| **ICA**<br>Internationale Constructeur Auto | 77 000 € | P.46 |
| **IO**<br>Internationale Organisateur | 5 200 € | P.46 |
| **IOCMA**<br>Internationale Organisateur Coupe de Marque | 10 900 € | P.46 |
| **ISA**<br>Internationale Concurrent Société Auto | 7 450 € | P.47 |
| **ISK**<br>Internationale Concurrent Société Karting | 3 000 € | P.47 |
| **IGR**<br>Internationale Concurrent Groupe de Recherche | 1 020 € | P.47 |
| **NOA**<br>Nationale Organisateur Auto | 4 200 € | P.47 |
| ***NOK***<br>***Nationale Organisateur Karting*** | ***1 500 €*** | P.48 |
| **NCEA**<br>Nationale Concurrent Ecurie Auto | 1 300 € | P.48 |
| **NPT**<br>Nationale Partenaire Technique Auto | 1 300 € | P.48 |
| **NPTK**<br>Nationale Partenaire Technique Karting | 200 € | P.48 |
| **ROA**<br>Régionale Organisateur Auto | 1 650 € | P.49 |
| **OVH**<br>Organisateur VH | 520 € | P.49 |

# I – GENERALITES

### 1. Définition

Une licence est délivrée par la FFSA à toute personne morale ou physique désirant exercer une fonction, participer à une compétition inscrite au calendrier de la FFSA, de la FIA ou d'une A.S.N. affiliée à la FIA ou à toute autre activité organisée sous l'égide de la FFSA ou pratiquer l'entraînement à l'année (année civile). La réception de la licence par son titulaire vaut engagement de se soumettre aux règles fédérales nationales et internationales et à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

Il existe 3 grandes catégories de licence :

- les licences pratiquants
Ces licences, suivant leur type, ouvrent droit à participer aux compétitions organisées sous l'autorité de la FFSA ou à pratiquer l'entraînement à l'année (année civile).

- les licences encadrants
Ces licences permettent d'assurer dans les conditions de qualification, d'élection ou de délégation déterminées pour chaque type de licence encadrant, des fonctions fédérales et d'encadrement général lors des épreuves.

- les licences personnes morales
Ces licences sont destinées aux organisateurs, partenaires techniques, constructeurs, sociétés et écuries.

### 2. Demande

Les licences sont délivrées par la FFSA ou pour le compte de la FFSA, via les associations sportives affiliées.
On ne peut être licencié qu'au titre d'une même association sportive, quels que soient le nombre et la catégorie de licences sollicitées. Chaque association est titulaire d'un code A.S. Toute demande de licence doit être formulée sur l'imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des associations sportives ou téléchargeables sur le site www.ffsa.org – Espace Licenciés. Les associations sportives sont chargées du traitement des demandes de licences et les transmettent au Service Licences FFSA.
Les demandes de licences organisateur, organisateur coupe de marque, partenaire technique, constructeur, société et écurie devront être adressées au Pôle Vie Fédérale, à la FFSA.

### 3. Durée de validité

Les licences sont valables pour l'année civile en cours et viennent obligatoirement à expiration le 31 décembre de chaque année.
La validité d'une licence est cependant prorogée jusqu'au 31 mars de l'année suivante lorsque son titulaire est :
- soit passible de poursuites disciplinaires,
- soit partie dans une procédure d'appel sportif en cours, et ce, uniquement en ce qui concerne la compétence de la commission de discipline et/ou du tribunal d'appel national de la FFSA.

### 4. Assurance individuelle accident

Responsabilité civile et protection juridique : voir § Assurances.

### 5. Refus de licence

La FFSA peut refuser la délivrance d'une licence à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

### 6. Changement d'association

La FFSA pourra procéder durant l'année civile en cours, au changement d'association et de code A.S. d'un licencié qui en ferait la demande expresse auprès du Pôle Vie Fédérale. A l'appui de sa demande, le licencié devra faire parvenir à cette dernière, une autorisation formelle de l'association à laquelle il ne souhaite plus être rattaché en qualité de licencié, une attestation de sa qualité de membre délivrée par la nouvelle association, ainsi qu'un chèque de 30 euros libellé à l'ordre de la FFSA. Le changement de code entraînera le transfert de toutes ses licences sur la nouvelle association.

## II - EXAMEN MEDICAL

**Pour les licences pratiquants (concurrents conducteurs) :**

L'utilisation de la fiche médicale délivrée par la FFSA est obligatoire. Les règles déontologiques concernant le secret professionnel devront être respectées.

Les personnes peuvent soit s'adresser à un titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou d'une Capacité de Médecine du Sport ou encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste de médecins peut être consultée sur le site www.conseil-national.medecin.fr), soit à un membre de la Commission Médicale ou un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit à un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

**NB :** Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire, une recherche des troubles auditifs et vestibulaires (test de Fukuda conseillé).
Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale.

Une fois la fiche médicale dûment rédigée, le médecin examinateur devra remplir le certificat médical inclus dans la demande de licence. **Le licencié devra obligatoirement en garder une COPIE.**

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou continu devra en aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir à la FFSA, sous pli confidentiel, la copie dudit traitement.

**Nota 1 :** Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

**Nota 2 :** La licence entraînement (hormis la licence H karting) nécessite un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile et/ou karting. Ne pas faire remplir la fiche médicale

## III - PARTICIPATION AUX EPREUVES INTERNATIONALES

Les titulaires d'une licence internationale FFSA bénéficient d'une autorisation permanente pour participer aux épreuves inscrites au calendrier international de la FIA qui sont ouvertes à leur grade de licence.

## IV - PARTICIPATION AUX EPREUVES NATIONALES ORGANISEES DANS UN PAYS ETRANGER

Conformément à l'article 2.3 et suivants du Code Sportif International, une épreuve nationale peut, à la discrétion de la fédération étrangère qui l'autorise, admettre la participation de licenciés titulaires d'une licence nationale d'autres fédérations, sous réserve qu'elle soit régulièrement inscrite au calendrier national de la fédération concernée. Il importera que le licencié s'en assure auprès de l'organisateur et demande l'autorisation préalable de la FFSA. Il est à noter que dans le cas où ladite épreuve ferait partie d'un championnat ou série nationaux, les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser de points au classement des dits championnats ou série.
Pour la discipline du Karting, les concurrents et les conducteurs désirant prendre part à une épreuve nationale à l'étranger, dans laquelle la participation de licenciés d'autres ASN que celle qui l'autorise est admise, devront être titulaires d'une licence internationale FIA.

Dans les épreuves nationales se déroulant dans les pays de l'U.E. ou des pays assimilés désignés comme tels par la FIA*, seront admis à participer sans autorisation spéciale et à comptabiliser des points dans les mêmes conditions que les licenciés nationaux de ces pays, des concurrents ou conducteurs professionnels titulaires d'une licence délivrée par un pays de l'U.E. ou un pays assimilé, sous réserve de l'obligation faite en karting aux conducteurs et aux concurrents de disposer d'une licence internationale FIA (est considéré comme professionnel au sens du Code Sportif International, celui qui déclare aux autorités fiscales compétentes les revenus qu'il a perçus sous forme de salaire ou de sponsoring en participant à des épreuves de sport automobile et qui fournit la preuve de cette déclaration sous une forme jugée acceptable par la FFSA ou qui justifie auprès de la FIA de son statut professionnel, y compris par référence aux avantages procurés non soumis à déclaration auprès des autorités compétentes).
*Pays concernés : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande (Eire), Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Lichtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

## IV - ETRANGERS

Conformément à l'article **9.3 et suivants** du Code Sportif International, les étrangers peuvent postuler à la délivrance d'une licence FFSA sous réserve de fournir :

- 1 autorisation de l'Autorité Sportive Nationale du pays de leur nationalité.
- 1 justificatif de résidence permanente en France.
- 1 justificatif attestant de leur scolarisation permanente en France, pour les moins de 18 ans au jour de la demande de licence.

## VI – DUPLICATA - CHANGEMENT D'ASSOCIATION

Le tarif pour un duplicata de licence est de 20 euros.
Le tarif pour un changement d'association en cours d'année civile est de 30 euros (cf §I – GENERALITES, point 6).

## VII - LICENCES MULTIPLES, CHANGEMENT ET EXTENSION DE LICENCE

Un licencié demandant plusieurs licences (pratiquant et/ou encadrant) ou un changement de licence, en cours d'année civile, paiera le montant le plus élevé. Chaque licence supplémentaire donnera lieu à règlement de 10 euros, à partir de la 2ème licence.
Un licencié changeant de licence, par procédure d'extension de cette dernière (suppression de la licence précédente en conséquence), paiera la différence entre les deux montants de licence.
Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cadre de la prise conjointe d'une licence et d'un titre de participation ou de deux titres de participation.
NB : Dans le cadre de licences multiples, le nombre de laissez-passer acquis au titre de l'une ou de l'autre des licences ne peut être cumulé.

## VIII – LAISSEZ-PASSER FFSA

Les laissez-passer FFSA ne pourront être délivrés qu'aux titulaires d'une licence FFSA (soit en tant que personne physique, soit à travers une personne morale), et ce, uniquement quand la mention « laissez-passer « figure dans les conditions de délivrance de ladite licence. Dans le cadre d'une licence personne morale, les laissez-passer ne seront délivrés aux personnes destinataires, que sous réserve qu'elles ne soient pas suspendues de licence au moment de la demande.

## FORMATION ET HIERARCHIE DES ENCADRANTS

| Fonction | Niveau | Première délivrance de licence | | | Renouvellement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Formation préalable | Examen | Organisme habilité à faire passer l'examen | Formation | Cycle | Examen |
| **Commissaire** | | | | | | | |
| Commissaire stagiaire | National | AS | Attestation de suivi de formation | | | | |
| Commissaire "C" | National | AS | Contrôle de connaissances oral | AS | Séminaire AS | 3 ans | NON |
| Responsable Zone Trial 4X4 | International | AS | Théorie | AS | Séminaire AS | 3 ans | NON |
| Commissaire "B" | International | AS | Théorie | AS | Séminaire AS | 3 ans | NON |
| Commissaire "A" Chef de Poste Route Auto | International | CRSA | Théorie + étude de cas | CRSA | Séminaire CRSA | 3 ans | NON |
| Commissaire "A" Chef de Poste Circuit | International | CRSA | Théorie + pratique | CRSA | Séminaire CRSA | 3 ans | NON |
| **Commissaire Sportif** | | | | | | | |
| Commissaire Sportif Stagiaire | National | CRSA/Regroupement CRK | Attestation de suivi de formation | | | | |
| Commissaire Sportif Karting | National | Regroupement CRK | Théorie | Regroupement CRK | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Juge Drift | National | Formation FFSA Drift | | | Séminaire FFSA Drift | 3 ans | |
| Commissaire Sportif Karting | International | Regroupement CRK | Théorie | Regroupement CRK | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Commissaire Sportif Auto | International | CRSA | Théorie | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| **Directeur de Course** | | | | | | | |
| Directeur de Course Stagiaire | National | CRSA/Regroupement CRK | Attestation de suivi de formation | | | | |
| Directeur de Course Karting | National | Regroupement CRK | Théorie | Regroupement CRK | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Directeur de Course Drift | National | Formation FFSA Drift | | | Séminaire FFSA Drift | 3 ans | |
| Directeur de Course Karting | International | Regroupement CRK | Théorie | Regroupement CRK | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Directeur de Course Dragster | International | CRSA | Théorie + étude de cas | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| Directeur de Course Route Auto | International | CRSA | Théorie + étude de cas | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| Directeur de Course Circuit Terre | International | CRSA | Théorie + pratique | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| Directeur de Course Circuit Asphalte | International | CRSA | Théorie + pratique | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| **Commissaire Technique** | | | | | | | |
| Commissaire Technique Stagiaire Karting | International | CRK | Attestation de suivi de formation | | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique Stagiaire Auto | International | FFSA | Attestation de suivi de formation | | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique "C" Auto | International | FFSA | Théorie | CRSA | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique "B" Auto | International | FFSA | Théorie + pratique | FFSA | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique "A" Auto | International | FFSA | Théorie + pratique | FFSA | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique "C" Karting | International | Regroupement CRK | Théorie + pratique | Regroupement CRK | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Commissaire Technique "B" Karting | International | FFSA | Théorie + pratique | FFSA | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| Commissaie Technique "A" Karting | International | FFSA | Théorie + pratique | FFSA | Séminaire regroup. CRK | 2 ans | NON |
| **Chronométreur** | | | | | | | |
| Chronométreur Stagiaire | Nationale | CRSA/Regroupement CRK | Attestation de suivi de formation | | | | |
| Chronométreur "C" Route Auto | International | CRSA | Théorie + étude de cas | CRSA | Séminaire CRSA | 3 ans | NON |
| Chronométreur "C" Circuit Auto | International | CRSA | Théorie + étude de cas | CRSA | Séminaire CRSA | 3 ans | NON |
| Chronométreur "B" Auto | International | CRSA | Théorie + pratique | CRSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| Chronométreur "A" Auto | International | FFSA | Théorie + pratique | FFSA | Séminaire FFSA | 3 ans | NON |
| Chronométreur Karting | International | FFSA | Théorie + étude de cas | FFSA | Séminaire FFSA | 2 ans | NON |

**Schéma de fonctionnement général** : Toutes les actions de formation de niveau CRSA sont réalisées sous couvert du Responsable de formation du CRSA.
Celui-ci agit en liaison avec le Président du CRSA ou le Président de la CRK et les Présidents des associations sportives concernés.
Toutes les actions de formation et les examens se matérialisent par la signature d'un **document type paraphé par le stagiaire et le responsable formation.**
Toutes les actions de formation de niveau FFSA sont réalisées sous couvert du **Responsable identifié** par la Commission Juges et Arbitres.
Si une association n'a pas nommé de Responsable Formation, la responsabilité revient au CRSA.
Pour les séminaires sous couvert des AS, il est recommandé la présence du Responsable de Formation du CRSA.

## FORMATION ET HIERARCHIE DES ENCADRANTS

Toute licence de degré supérieur permet, dans la même filière, d'exercer les fonctions des licences de degré inférieur.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Directeur de course | Commissaire Sportif | | |
| Commissaire « A » Chef de Poste | Commissaire « A » Chef de Poste | Commissaire Technique « A » | Chronométreur « A » |
| Commissaire « B » | Commissaire « B » | Commissaire Technique « B » | Chronométreur « B » |
| Commissaire « C » | Commissaire « C » | Commissaire Technique « C » | Chronométreur « C » |
| Commissaire Stagiaire | Commissaire Stagiaire | Commissaire Technique Stagiaire | Chronométreur Stagiaire |

**Modalités de renouvellement des licences :**

**Arrêt d'un an :** Possibilité de reprendre sa licence, l'année suivante.

**Arrêt de deux ans :** Possibilité de reprendre sa licence, après avis favorable de Comité Régional et sous réserve **de fournir une attestation d'actualisation des connaissances faite par le Responsable Formation dudit Comité.**

**Arrêt de trois ans et plus :** Possibilité de reprendre sa licence, après avis favorable du comité régional et du Président de la Commission Juges et Arbitres, aux conditions suivantes :

- Pour les Commissaires Sportifs, Directeurs de Course, Chronométreurs et Commissaires, **fournir une attestation d'actualisation des connaissances faite par le Responsable Formation dudit Comité.**
**NB : prochain séminaire : fin 2017**

- Pour les Commissaires Techniques et officiels Karting, avoir assisté dans les 2 années précédentes à un séminaire FFSA.

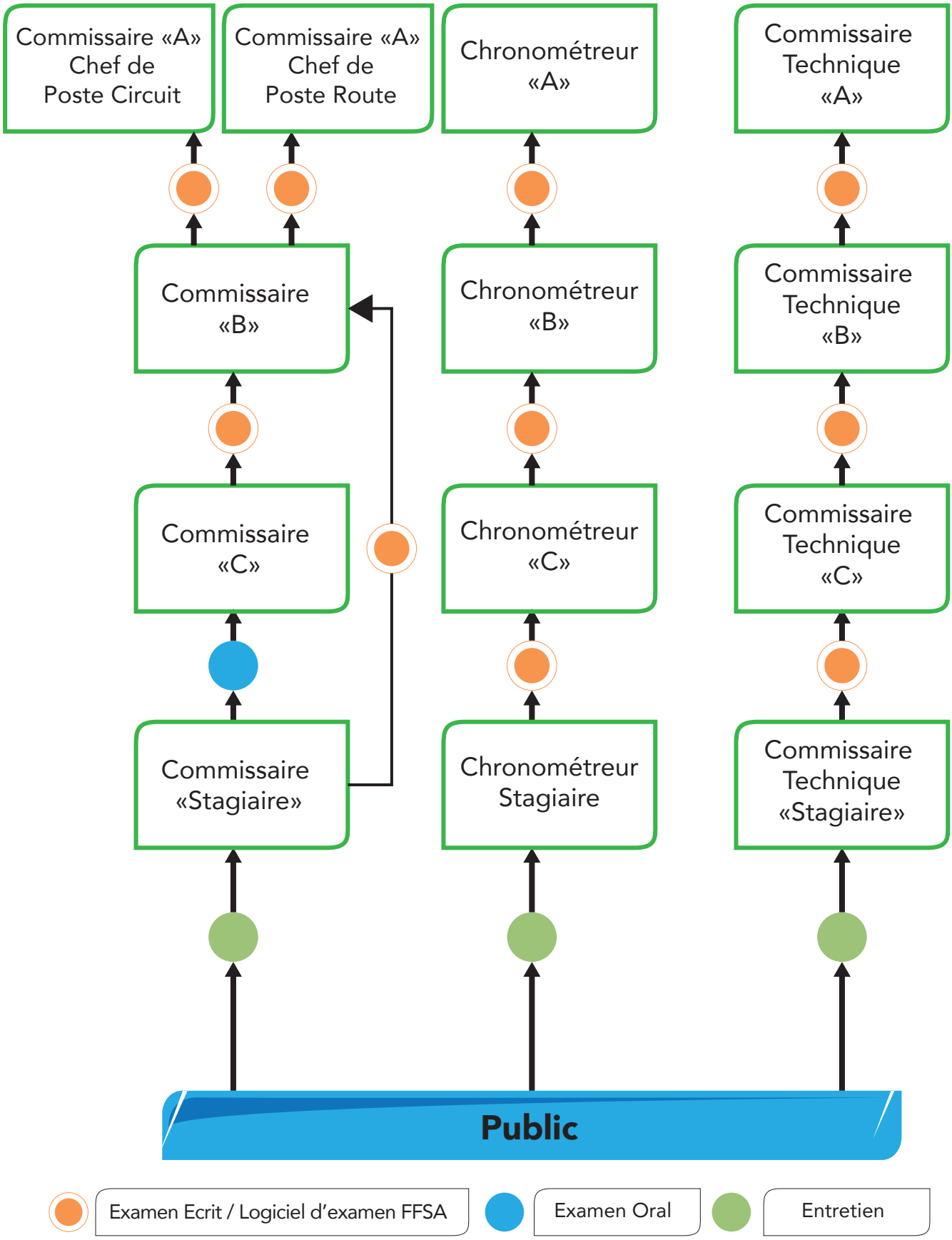
Commissaire «A» Chef de Poste Circuit
Commissaire «A» Chef de Poste Route
Chronométreur «A»
Commissaire Technique «A»
Commissaire «B»
Chronométreur «B»
Commissaire Technique «B»
Commissaire «C»
Chronométreur «C»
Commissaire Technique «C»
Commissaire «Stagiaire»
Chronométreur Stagiaire
Commissaire Technique «Stagiaire»
Public
Examen Ecrit / Logiciel d'examen FFSA
Examen Oral
Entretien

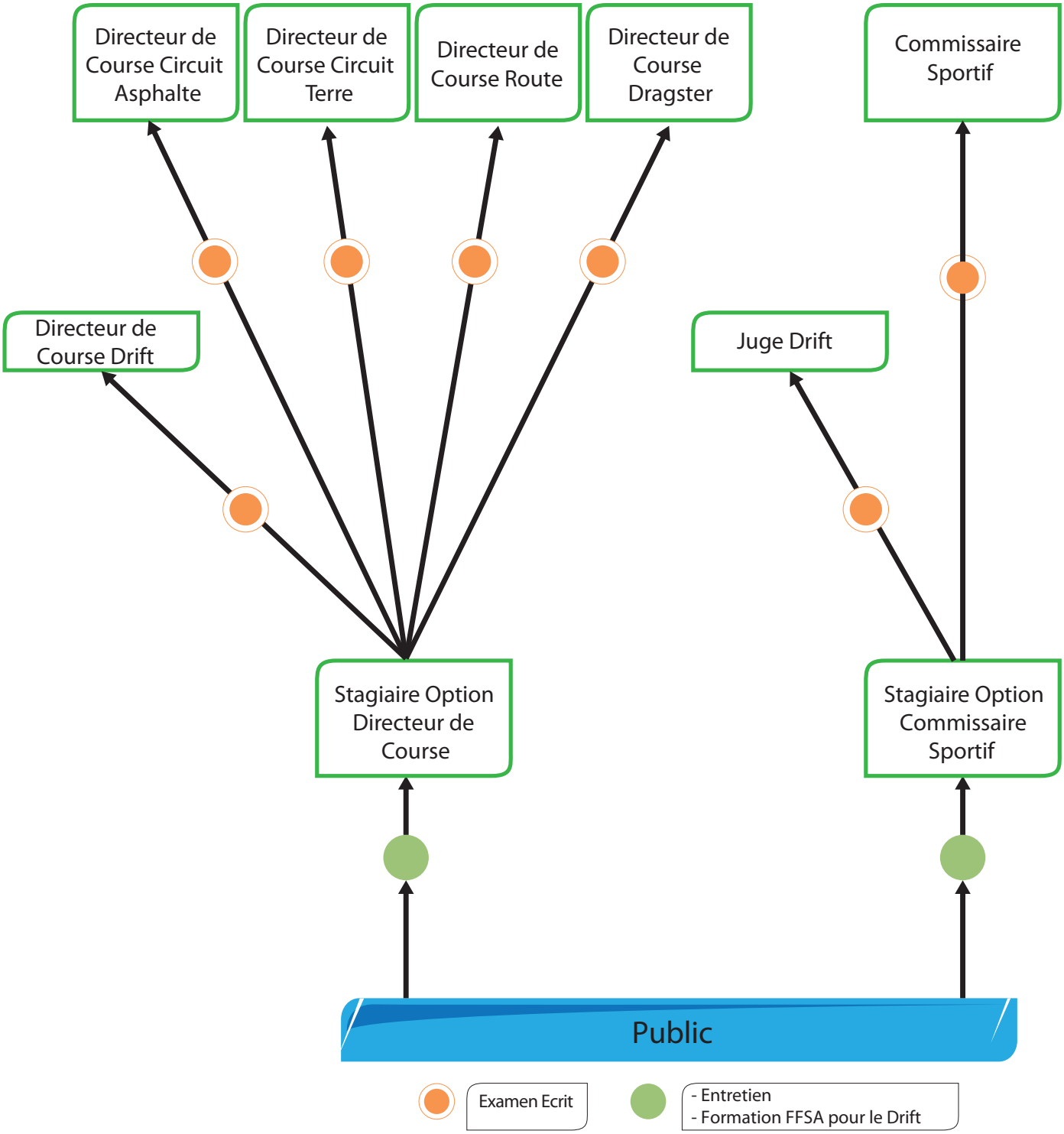
Directeur de Course Circuit Asphalte
Directeur de Course Circuit Terre
Directeur de Course Route
Directeur de Course Dragster
Commissaire Sportif
Directeur de Course Drift
Juge Drift
Stagiaire Option Directeur de Course
Stagiaire Option Commissaire Sportif
Public
Examen Ecrit
- Entretien
- Formation FFSA pour le Drift

# ORGANIGRAMME DES LICENCES « ENCADRANTS KARTING»

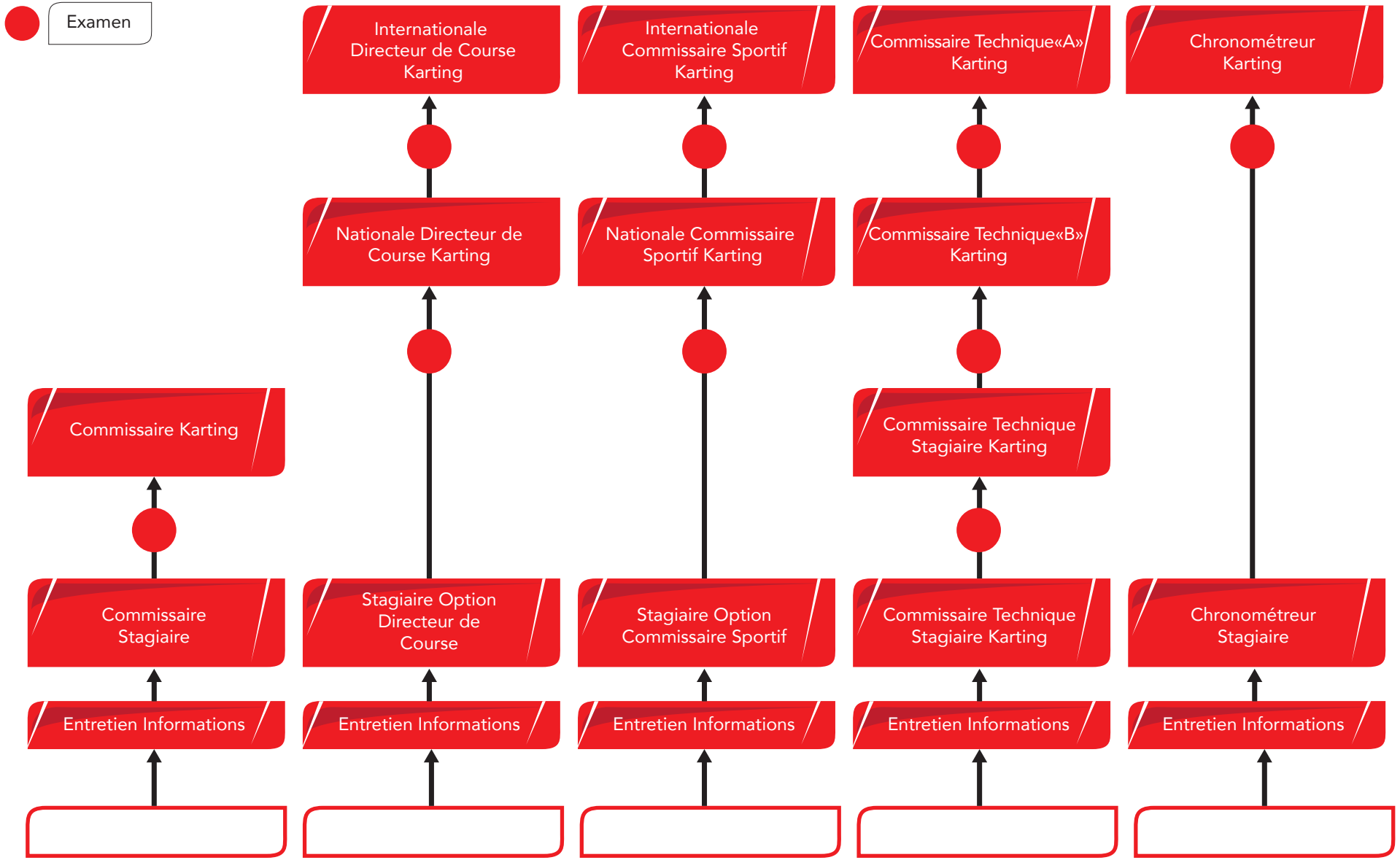

## INTER. PERSONNE SATELLITE — CODE : EIPS

**• Conditions de délivrance et renouvellement**

- Etre âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

**• Fonction**

Assistance d'un concurrent-conducteur dans épreuve auto et karting.

**TARIF :** 63 €

## INTER. VOLONTAIRE — CODE : EIV

**• Conditions de délivrance et renouvellement**

- Etre âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

**• Fonction**

Fonction administrative et d'organisation dans épreuve auto et karting.

**TARIF :** 63 €

## INTER. DIRIGEANT — CODE : EID

**• Conditions de délivrance et renouvellement**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

**• Fonction**

Dirigeant d'association sportive ou responsabilité administrative et/ou d'organisation technique dans épreuve auto et karting.

**TARIF :** 94 €

## NATIONALE COMMISSAIRE STAGIAIRE — CODE : ENCST

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi un stage de formation.

**• Fonction**

Apprentissage de la fonction de commissaire avec un commissaire « B « ou un commissaire « A « chef de poste dans épreuve auto ou karting.

**NB : impossibilité d'occuper un poste seul**

**• Conditions de renouvellement**

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées une seule fois sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

**TARIF :** 47 €

## NATIONALE COMMISSAIRE « C « CODE : ENCOC

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

- Avoir rempli les fonctions de commissaire stagiaire auto et/ou karting.

- Avoir passé un contrôle de connaissances oral, validé par le Responsable Formation de l'association.

**• Fonction**

Commissaire dans épreuve auto et karting sur le territoire français uniquement.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

## INTER.RESPONSABLE DE ZONE TRIAL 4X4 CODE : EIRZT4X4

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

- Avoir rempli les fonctions de commissaire stagiaire dans l'année ou l'année précédente.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Responsable de zone dans épreuve Trial 4X4.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 63 €

## INTER. COMMISSAIRE « B « CODE : EICOB

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire ou d'une licence nationale Commissaire « C »

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Commissaire dans épreuve auto et karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 63 €

## INTER. COMMISSAIRE « A « CHEF DE POSTE ROUTE AUTO CODE : EICOACPR

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire «B».
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Chef de poste dans épreuve sur route.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 81 €

## INTER. COMMISSAIRE « A « CHEF DE POSTE CIRCUIT CODE : EICOACPC

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire «B».
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Chef de poste dans épreuve sur route et sur circuit auto.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 81 €

## NATIONALE STAGIAIRE OPTION COMMISSAIRE SPORTIF CODE : ENCSST

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation.

**• Fonction**

Apprentissage des différentes fonctions de commissaire sportif (juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, chargé des relations concurrents, membre d'un collège, …), sous la direction d'un commissaire sportif, dans épreuve auto et karting (sans possibilité de pouvoir siéger officiellement), ***ou apprentissage de la fonction de juge Drift stagiaire sous la direction d'un juge Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.***

**• Conditions de renouvellement**

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

**TARIF :** 68 €

## *NATIONALE JUGE DRIFT* — *CODE : ENJDR*

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

***Juge dans épreuve Drift***

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 120 €

## NATIONALE COMMISSAIRE SPORTIF KARTING — CODE : ENCSK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve nationale karting.
- Commissaire sportif stagiaire dans épreuve auto.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 110 €

## INTER. COMMISSAIRE SPORTIF KARTING — CODE : EICSK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale de commissaire sportif karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve karting.
- Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve auto.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 140 €

## INTER. COMMISSAIRE SPORTIF AUTO — CODE : EICS

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans épreuve auto.
- Chargé des relations avec les concurrents dans épreuve auto, juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, …
- Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## NATIONALE STAGIAIRE OPTION DIRECTEUR DE COURSE CODE : ENDCST

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

- Avoir suivi un stage de formation.

**• Fonction**

Apprentissage de la fonction de directeur de course dans épreuve auto et/ou karting sous la responsabilité d'un directeur de course ***ou apprentissage de la fonction de directeur de course Drift stagiaire sous la direction d'un directeur de course Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.***

**• Conditions de renouvellement**

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

**TARIF :** 68 €

## NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE DRIFT CODE : ENDCDR

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve Drift.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 120 €

## NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE KARTING CODE : ENDCK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve nationale karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 110 €

## INTER. DIRECTEUR DE COURSE KARTING — CODE : EIDCK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence nationale directeur de course karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 140 €

## INTER. DIRECTEUR DE COURSE DRAGSTER — CODE : EIDCD

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale commissaire « A « chef de poste (route ou circuit).

- Avoir été reçu à l'examen spécifique Dragster.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve dragster et accélération.

- Directeur de course adjoint dans épreuve circuit asphalte et/ou circuit terre et/ou rallyes et/ou karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. DIRECTEUR DE COURSE ROUTE AUTO — CODE : EIDCR

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire « A « chef de poste route ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve auto route.

- Directeur de course adjoint dans épreuve circuit asphalte et/ou circuit terre et/ou karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT ASPHALTE — CODE : EIDCCA

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire « A « chef de poste circuit ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto ou karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve auto circuit asphalte.
- Directeur de course adjoint dans épreuve auto route et/ou circuit terre et/ou karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT TERRE — CODE : EIDCCT

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire « A « chef de poste circuit ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Directeur de course dans épreuve auto circuit terre.
- Directeur de course adjoint dans épreuve circuit asphalte et/ou épreuve route et/ou karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE AUTO — CODE : EICTST

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir eu un entretien individuel avec le commissaire technique responsable du comité régional.

**• Fonction**

Apprentissage de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en auto, et ce, dans au moins 6 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

**TARIF :** 52 €

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « C « AUTO — CODE : EICTC

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique « A « ou « B «.

- Commissaire technique en régional.

- Commissaire technique en coupe de marque.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique « A « ou « B «, un commissaire technique « C « pourra officier en tant que commissaire technique responsable et pourra officialiser les passeports techniques des véhicules de son territoire/département.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

**TARIF :** 136 €

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « B « AUTO — CODE : EICTB

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « C «.

- Avoir été reçu à l'examen et, postérieurement à sa réussite, avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'une licence commissaire technique « A «, et ce, dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.

**• Fonction**

- Commissaire technique.

- Commissaire technique responsable.

- Commissaire technique responsable dans son comité régional.

- Etablissement des passeports techniques, ***sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.***

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

**TARIF :** 177 €

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « A « AUTO — CODE : EICTA

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « B «.

- Avoir été reçu à l'examen et, postérieurement à sa réussite, avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'une licence commissaire technique « A «, et ce, dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.

**• Fonction**

- Commissaire technique.

- Commissaire technique responsable.

- Commissaire technique délégué de la FFSA.

- Commissaire technique responsable dans son comité régional.

- Etablissement des passeports techniques, ***sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.***

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

**TARIF :** 177 €

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE KARTING — CODE : EICTSTK

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Avoir eu un entretien individuel avec le Président de la CRK.

**• Fonction**

Apprentissage de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

**TARIF :** 52 €

**NB :** Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « C « KARTING CODE : EICTCK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique « A « ou « B « dans épreuve internationale.

- Commissaire technique dans épreuve nationale uniquement.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique « A « ou « B «, un commissaire technique « C « pourra officier en tant que commissaire technique responsable.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 136 €

**NB :** Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « B « KARTING CODE : EICTBK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « C « karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Commissaire technique.

- Commissaire technique responsable.

- Commissaire technique délégué de la FFSA.

- Commissaire technique responsable dans sa commission régionale karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 177 €

**NB :** Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

## INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE « A « KARTING — CODE : EICTAK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique « B « karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa commission régionale karting.

**• Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.
- Avoir rempli la fonction de commissaire technique « A «.

**TARIF :** 177 €

**NB :** Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

## NATIONALE CHRONOMETREUR STAGIAIRE — CODE : ENCHST

**• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi un stage de formation dans son Comité ou sa CRK.

**• Fonction**

Apprentissage de la fonction de chronométreur avec un chronométreur C, B ou A ou chronométreur karting.

**• Conditions de renouvellement**

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

**TARIF :** 52 €

## INTER. CHRONOMETREUR KARTING — CODE : EICK

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométreur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Gestion informatique et chronométrage d'une épreuve karting.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

**TARIF :** 104 €

## INTER. CHRONOMETREUR « C « ROUTE AUTO CODE : EICCR

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométreur stagiaire.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

Donne le départ et prend les temps à l'arrivée sur épreuve route.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 63 €

## INTER. CHRONOMETREUR « C « CIRCUIT AUTO CODE : EICCC

**• Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométreur stagiaire.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Adjoint chronométreur « A « ou « B « sur épreuve circuit.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 63 €

## INTER. CHRONOMETREUR « B « AUTO CODE : EICB

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométreur « C «.

- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Chronométreur toutes disciplines.

- Responsable chronométrage dans les épreuves Auto-Cross, Rallycross, Course de Côte (hors Championnat de France).

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. CHRONOMETREUR « A « AUTO — CODE : EICA

**• Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométreur « B «.
- Avoir été reçu à l'examen.

**• Fonction**

- Chronométreur toutes disciplines.
- Responsable chronométrage toutes disciplines.

**• Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

**TARIF :** 177 €

## INTER. MEDICALE — CODE : EIM

**• Conditions de délivrance**

- Etre médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.
- Etre membre de la Commission Médicale de la FFSA ou inscrit sur la liste des médecins chefs établie chaque année par le Comité Directeur de la FFSA sur proposition de la Commission Médicale.

TARIF : 177 €

## NATIONALE MEDICALE — CODE : ENM

**• Conditions de délivrance**

- Etre médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.

**• Fonction**

Médecin assurant un service médical dans épreuve auto et karting.

**TARIF :** 73 €

## NATIONALE MEDIA — CODE : NP

**• Conditions de délivrance**

- Journaliste du sport automobile détenteur d'une carte de presse en cours de validité.
- Personne assurant une activité de journaliste du sport automobile (non titulaire d'une carte de presse) ou une activité d'attaché de presse de manière reconnue.

**• Laissez-passer FFSA**

1 Nominatif.

**NB :** La licence est gratuite pour les demandeurs figurant sur la liste établie par la Commission Presse.

**TARIF :** 198 €

## INTER. CONSTRUCTEUR AUTO — CODE : ICA

**• Conditions de délivrance**

Constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

- Engagement de 10 véhicules maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.
- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque, Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s), Série(s).
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

**• Cartes licences**

20 cartes licences.

**• Laissez-passer FFSA**

7 nominatifs.

**TARIF :** 77 000 €

## INTER. ORGANISATEUR — CODE : IO

**• Conditions de délivrance**

Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA.
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA (hors coupes de marque).

**• Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

**NB :** Pour les organisateurs d'un challenge ou trophée karting : 5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

**TARIF :** 5 200 €

## INTER. ORGANISATEUR COUPE DE MARQUE — CODE : IOCMA

**• Conditions de délivrance**

Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque.
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

**• Laissez-passer FFSA**

5 Nominatifs.

**TARIF :** 10 900 €

## INTER. CONCURRENT SOCIETE AUTO — CODE : ISA

**• Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce.

**• Participation**

Engagement de 10 véhicules maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.

**• Cartes licences**

10 cartes licences.

**• Laissez-passer FFSA**

3 nominatifs.

**TARIF :** 7 450 €

## INTER. CONCURRENT SOCIETE KARTING — CODE : ISK

**• Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting.

**• Participation**

- Engagement de 10 karts maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.

- Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

**• Laissez-passer FFSA**

5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

**TARIF :** 3 000 €

## INTER. CONCURRENT GROUPE DE RECHERCHE — CODE : IGR

**• Conditions de délivrance**

Prendre contact avec la FFSA.

**TARIF :** 1 020 €

## NATIONALE ORGANISATEUR AUTO — CODE : NOA

**• Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

-Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

**• Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

**TARIF :** 4 200 €

## *NATIONALE ORGANISATEUR KARTING* — *CODE : NOK*

***• Conditions de délivrance***

***Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur de kartings, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.***

***• Participation***

***- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Série(s), Challenge(s) ou Trophée(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque).***

***• Laissez-passer FFSA***

***2 Nominatifs.***

***TARIF : 1 500 €***

## NATIONALE CONCURRENT ECURIE AUTO — CODE : NCEA

Valable pour une seule discipline

**• Conditions de délivrance**

Entité juridique déclarée ne comportant pas le nom d'une marque.

**• Participation**

Engagement de 5 véhicules dans les épreuves du calendrier FFSA de la discipline mentionnée sur la licence.

**• Laissez-passer FFSA**

2 nominatifs dans la discipline concernée.

**TARIF :** 1 300 €

## NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE AUTO — CODE : NPT

**• Définition**

Attribuée à un partenaire technique du sport automobile.

**• Laissez-passer FFSA**

2 nominatifs.

**TARIF :** 1 300 €

## NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE KARTING — CODE : NPTK

**• Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting (pièce à fournir : extrait K Bis).

**• Fonction**

Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

**• Laissez-passer FFSA**

1 nominatif valable pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA + 1 nominatif pour éventuel collaborateur titulaire d'une licence.

**TARIF :** 200 €

## REGIONALE ORGANISATEUR AUTO — CODE : ROA

**• Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

-Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau « club » ou de niveau régional (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

**• Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

**TARIF :** 1 650 €

## ORGANISATEUR VH — CODE : OVH

**• Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

**• Participation**

-Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) de niveau VHC autorisé(es) par la FFSA. Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

**• Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

**TARIF :** 520 €